



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 8 avril 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité.

En automne 2024, l'« Appeals center Europe » a été créé. Il s'agit d'une structure indépendante à laquelle les utilisateurs de réseaux sociaux peuvent s'adresser, s'ils veulent contester une décision liée à une modération de contenu qu'ils jugent inappropriée. Dans un premier temps, ce centre de recours couvre uniquement les réseaux sociaux Facebook, Tiktok et YouTube. Selon un récent article de presse paru dans la Neue Zürcher Zeitung, lors des quatre premiers mois d'activité de ce centre, 1 500 demandes relatives à des litiges ont été introduites. Si des recours ont été adressés depuis tous les États membres de l'Union européenne, ce chiffre de 1 500 est qualifié de faible au vu des attentes. Une des raisons en est le manque de publicité faite pour ce centre de recours, autant de la part des réseaux sociaux que de la part des autorités européennes compétentes.

Dans ce cadre, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité :

- Quelle est la position du Gouvernement face au « Appeals center Europe »? Des mesures afin de promouvoir ce centre auprès des internautes sont-elles prévues au Luxembourg ?
- Madame la ministre déléguée dispose-t-elle de chiffres quant au nombre de demandes qui ont été adressées à ce centre depuis le Luxembourg ? Dans l'affirmative sur quels problématiques portaient ces litiges ? Quels étaient les réseaux sociaux concernés et quelles suites ont été données aux demandes ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député